

Création de Société par Actions Simplifiée**ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

CCM NANCY TROIS MAISONS 21 RUE DE LA CITADELLE-BP 83395 54015 NANCY CEDEX déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000,00 €.

mr miller andre paul, représentant de la société SAS APM S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 14 AVENUE DE LA GARENNE 54000 NANCY, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
mr miller andre paul	100000	1 000 €
Total : 100 000		Total : 1 000,00 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

10278 04021 20267902 52

jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation.

La présente attestation est établie en double exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 08 septembre 2010

Le déposant
"lu et approuvé" + signature

La banque
signatures habilitées + cachet de la banque

JST14

lu et approuvé

